

LA GUZARGUOISE

Journal d'Information de Guzargues

n° 17 - mars 2012



Chères Guzarguaises, chers Guzarguois, Chers amis



Je voudrais tout d'abord féliciter tous les Guzarguois et le Collectif "Décharge de Castries" pour leur mobilisation lors de l'enquête publique pour l'extension du CSDND à un casier N°2. La quantité et la qualité des témoignages sur les registres étaient un bon indicateur de l'exaspération des populations. Les Guzarguois mais aussi les populations des autres communes ont massivement et clairement indiqué que les nuisances olfactives (et les autres : bruit, pollution visuelle...) étaient insupportables et qu'aucun élément technique nouveau, permettait d'envisager une amélioration. Aujourd'hui les 6 communes impactées par le CSDND y compris celles de l'Agglomération de Montpellier, ont voté contre cette extension.

Pour en avoir discuté avec les commissaires enquêteurs, ils ont pris la mesure du problème. En conséquence j'espère qu'ils émettront un avis défavorable. Pour la suite, charge au Préfet de prendre ses responsabilités.

Côté projets 2012, le chantier majeur sera la réhabilitation et l'agrandissement de la place de la mairie. Il n'était pas inscrit dans notre programme, mais devant tant de demandes et grâce à l'avance dans la réalisation de notre programme de travaux, nous avons pris la décision de l'inscrire en 2012. La place sera éclairée par des candélabres de style, comportera une piste de danse et une estrade, le tout décoré d'oliviers centenaires. Un local pour du stockage de matériels sera réalisé dans le coin en face de la salle des associations. Cette année les travaux de voirie porteront sur le chemin du Mas des Violettes et la réalisation d'un trottoir. Nous finirons l'éclairage avec des lampadaires de style Chemin du Champ de l'Or.

La modification mineure du POS, vous sera proposée (cf. article ci-après), elle viendra donc terminer le POS approuvé le 05 juin 1992.

Enfin, dans les domaines culturel et animation, je vous laisse découvrir le programme de printemps.

Je vous remercie de votre attention et de votre confiance, bonne lecture.

Pierre ANTOINE
Maire de Guzargues

Vice-président de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup

La Guzarguaise
est éditée et diffusée par la municipalité
de Guzargues à 220 exemplaires
mairie.guzargues@wanadoo.fr
<http://www.guzargues.com>
0467596157
Directeur de la publication :
Pierre Antoine
Comité de lecture :
Conseil Municipal
Coordination : Claudine Verdier

SOMMAIRE

Travaux	2
Culture - Animation	3
Ca s'est passé à Guzargues	3
Modification du POS	4 5
Conseils Municipaux	6
CCAS, État Civil, annonces	6
Agenda	7
Mairie	7 8

flashcode2.0



Pas de lecteur pour lire ce code ?
Tapez tcf.fr sur votre mobile !



Noël 2011 des petits Guzarguois

C'est une salle comble de petits Guzarguois qui a accueilli les clowns et ensuite le père Noël, ce mercredi 14 décembre 2011. Après le spectacle, petits et grands attendaient le Père Noël. Il s'est fait attendre, avait-il oublié Guzargues ? Impossible si l'on songe à la fidélité dont il a toujours fait preuve. En fait ce bon Père Noël avait été victime des caprices des rennes tirant sa calèche et qui, on se demande comment, avaient pris la poudre d'escampette...

Ne pas jeter sur la voie publique



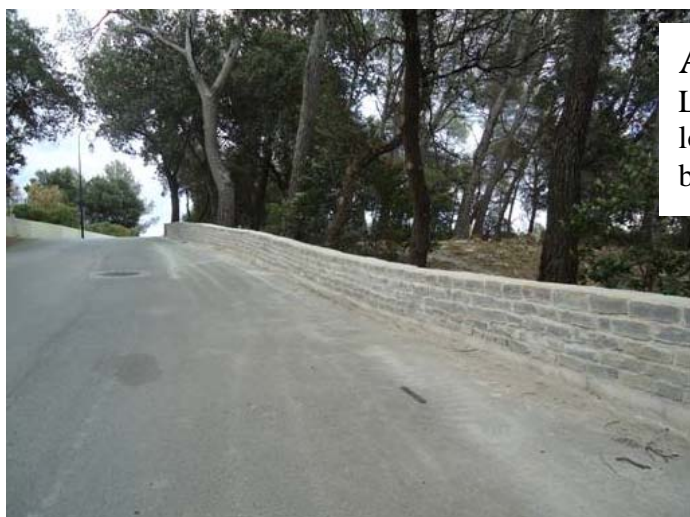
Travaux



Éclairage public

Deux lampadaires de style sur la route d'Assas et trois chemin du Champ de l'Or, installés en février 2012, ont terminé notre programme d'éclairage public et d'effacement d'artères aériennes sur la commune. Route d'Assas seules les crosses ont été remplacées, sur le chemin du champ de l'Or les crosses ont été adaptées sur les poteaux bétons Basse Tension. Coût des travaux 3622 €HT avec le changement d'une cross cassée chemin des Jardins communaux.

Ci-dessous les 5 candélabres installés Chemin du Mas des Violettes dans le cadre des travaux 2011. Les Poteaux bétons et les câbles aériens restent à être enlevés par l'entreprise Spie.



Aménagement du bois communal

Les travaux 2011 relatifs au mur de pierre sont terminés le long du chemin des Brebières. En 2012, une enveloppe budgétaire sera à nouveau réservée pour ce projet.

Départementale D26 dégradée

Le charroi des camions déversant de la terre issue de BTP a occasionné de nombreux dégâts sur la départementale, la rendant ainsi très dangereuse (deux accidents ont eu lieu). Le maire a alerté et saisi le CG34 pour sa remise en état. Une réponse positive a été faite pour une anticipation des travaux de réhabilitation. Nous vous tiendrons informés sur le planning des travaux.



14 décembre 2011 : Quand le père Noël s'invite chez les petits Guzarguois

Pour la deuxième année, l'association MegustaGuz en partenariat avec la municipalité organisait l'arbre de Noël dans la toute nouvelle salle de la mairie. 60 enfants avec leurs parents avaient répondu présents, ainsi que la directrice de l'école maternelle. Au programme un clown magicien hyper actif. Les enfants ont pu pendant deux heures, se défouler avant l'arrivée du père Noël. Avec toujours autant de succès auprès des enfants et même des grands, le père Noël a ensuite fait la distribution des cadeaux à chaque enfant avant de s'envoler sur son traîneau.

A cette occasion l'association a remis un chèque de 200 € à la directrice pour l'achat d'un vélo pour l'école.

La Directrice de l'école maternelle d'Assas / Guzargues ainsi que les parents d'élèves remercient l'association Megustaguz pour leur participation à l'achat du vélo dont bénéficient désormais les enfants de l'école.

L'après midi s'est achevée comme il convient par un apéritif pour les petits et les grands. Nos soixante petits Guzarguois ont partagé des friandises avec toute l'équipe municipale et les parents.



Quand Guignol s'invite à nouveau à Guzargues

Ce mercredi 7 mars, Guignol, habitué des lieux, était présent pour le plus grand bonheur des petits et des grands. Un théâtre à l'esprit convivial, sous chapiteau, avec un échange permanent entre les marionnettes et les enfants.



Ca s'est passé à Guzargues : vœux 2012 de la Municipalité





Toujours de beaux projets dans la ligne de mire des vœux 2012

C'est dans une salle toute neuve que le maire et l'équipe municipale ont accueilli la population toujours aussi nombreuse à l'occasion des vœux. Étaient présents également des élus de la CCGPSL, le père Ravaille, le commandant de la gendarmerie de Jacou-Clapiers ainsi que le commandant de la caserne de pompiers d'Assas.

Le Maire a brossé la liste des réalisations de 2011 : fin du chantier d'agrandissement et de rénovation de la Mairie, éclairage, voirie, débroussaillage du chemin de crête, petit mur etc... Pierre Antoine a ensuite abordé les projets pour 2012, avec tout d'abord le gros chantier que va constituer l'aménagement de la place de la mairie avec un éclairage, des oliviers, une piste de danse et une estrade, la réalisation d'un local de stockage de matériels, la voirie et trottoirs chemin du Mas des Violettes, l'éclairage public chemin du Champ de l'Or et route d'Assas et la continuation de l'aménagement du petit bois. Il a indiqué que les Guzarguois seraient consultés pour la modification du POS et pour l'extension du CSDND casier N°2.

Concernant la modification du POS, évolution mineure, cela terminera ce qui avait été approuvé le 05 juin 1992, Cf. article ci-après.

Concernant l'extension du CSDND à un casier N°2, Pierre Antoine a indiqué qu'un premier courrier de la Commune avec avis défavorable, avait été envoyé à la Préfecture à l'occasion de la CLIS du 14 décembre 2011. Il a indiqué que le Conseil Municipal votera contre et a enfin demandé la plus grande mobilisation lors de l'enquête publique en remplissant massivement le registre en y inscrivant toutes les nuisances constatées sur la commune : Olfactives, bruits, paysagères etc...

Projet de Modification du POS

PROJET DE MODIFICATION N° 4 DU POS – COMMUNE DE GUZARGUES

Présentation

• Champ d'application de la modification

La procédure de modification est possible à partir du moment où l'économie générale du POS n'est pas bouleversée, en effet il s'agit ici d'une modification mineure qui termine ce qui avait été approuvé le 05 juin 1992 lors de la création du POS. Il ne faut donc pas qu'elle n'induisse :

- de réduction d'une protection édictée au titre des zones naturelles et agricoles (zones ND et NC),
- de réduction d'espaces boisés classés,
- de graves risques de nuisances.

• Points de modifications apportés au POS approuvé le 05 juin 1992

- réduction de la réservation sur les parcelles AM115 et AM177 (face à la mairie) en zone IINA2 - déclassement des terrains en zone IINA1 pour permettre la création de 3 lots constructibles de 1000 m2 - maintien de la réservation communale sur 1791 m2 pour la réalisation d'un équipement public avec intégration du cheminement piétonnier existant venant des Passerilles.
- déclassement de la zone INA "Les Brébières" en zone IINA5
- déclassement de la zone INA "La Gardie" en zone IINA6
- modification du règlement de la zone IINA4 (réduction de la surface minimale de 3000 à 1500 m2)

• Mises à jour

- intégration des préconisations préfectorales relatives au risque d'incendie de forêt
- amélioration de la protection des zones NC et ND avec l'interdiction des exhaussements et dépôts de terre (art. 2 des zones NC et ND)
- intégration des préconisations générales du SDIS de l'Hérault relatives à la lutte contre l'incendie et à la protection civile (annexées au règlement)

• **Planning et détail de la procédure**

Pour une modification, le délai de procédure est de 4 à 6 mois.

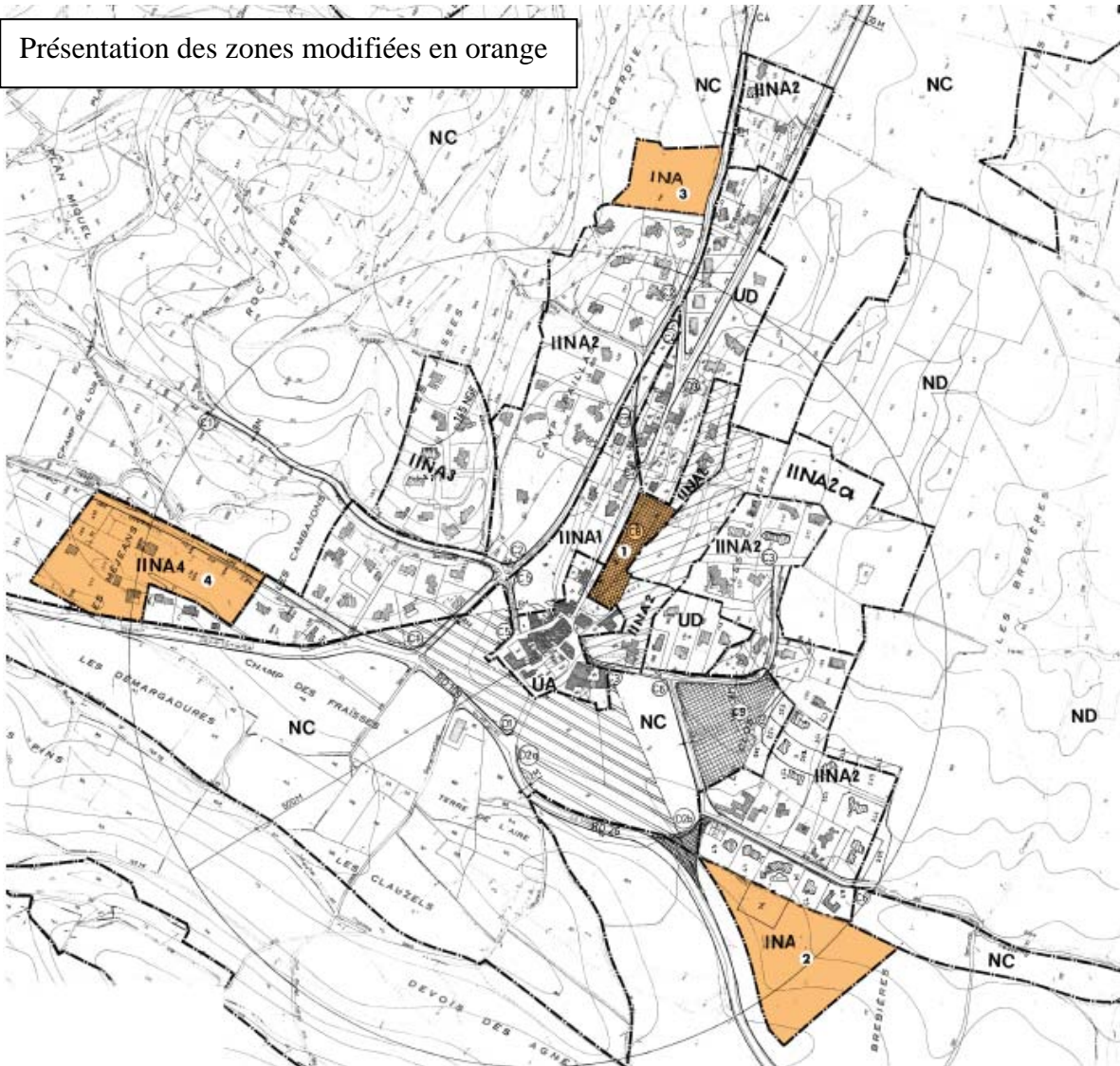
Les étapes de la procédure sont les suivantes :

- délibération du Conseil Municipal présentant les objectifs de la modification et fixant les modalités de la concertation (tenue d'un registre de concertation en mairie avec mise à disposition de documents de présentation de la modification) : **09 février 2012**
- étude / réalisation du dossier de modification : 1 mois
- notification du projet de modification aux personnes publiques associées (PPA) (services de l'État dont DDTM, Région LR, Département, EPCI en charge du SCOT) : 1 mois minimum - pour que les PPA puissent donner un avis sur le projet de modification avant le déroulement de l'enquête publique.
- saisie du Tribunal Administratif pour la désignation du commissaire-enquêteur en précisant l'objet de l'enquête et la période d'enquête retenue
- une fois le commissaire-enquêteur désigné, un arrêté prescrivant l'enquête publique avec publicité sera voté (avis d'ouverture de l'enquête publique 15 jours minimum avant le début de l'enquête)
- enquête publique : durée de 1 mois minimum (mai 2012)
- rapport du commissaire-enquêteur : 1 mois (juin 2012)
- examen des observations émises au cours de l'enquête publique et modifications éventuelles du dossier
- approbation de la modification (juillet/août 2012)
- transmission de la délibération d'approbation de la modification
- contrôle de légalité du Préfet : 1 mois
- mesures de publicité : 1 mois

Nota : La modification prévoit de nouvelles ouvertures à l'urbanisation (déclassement de 2 zones INA "bloquées" en zones IINA) ; il est donc nécessaire avant l'enquête publique de :

- afficher en mairie 2 panneaux d'information (présentation des zones modifiées et affichage du plan de zonage modifié),
- mettre à disposition la tenue d'un registre d'observations.

Présentation des zones modifiées en orange



Zones IINA "Les Brébières" et "La Gardie"

Objectifs :

- "débloquer" ces deux zones pour permettre leur urbanisation future. Cela devrait libérer une vingtaine de lot de 1500m²
- maîtriser le développement de ces deux zones en imposant un projet d'ensemble
- permettre un phasage de ces deux zones en fonction de la réalisation des équipements et services nécessaires
- intégrer l'obligation d'un raccordement des nouvelles constructions au réseau d'eau brute
- intégrer l'obligation de prévoir un emplacement à container pour les ordures ménagères

Dénomination des nouvelles zones IINA :

- "Les Brébières" : zone IINA5
- "La Gardie" : zone IINA6

Les Conseils Municipaux

L'intégralité des comptes rendus des Conseils Municipaux est consultable en Mairie ou sur le site Internet.

Conseil Municipal du Jeudi 9 Février 2012

➤ Approbation du compte rendu du 10 Novembre 2011

Voté à l'unanimité

➤ Présentation du projet de modification du POS

Voté à l'unanimité

➤ Extension de l'ISDND de Castries avec un casier N°2.

Après un avis défavorable qui avait été envoyé à la Préfecture à l'occasion de la CLIS du 14 décembre 2011, le Conseil Municipal Délibère pour un rejet du projet.

Voté à l'unanimité

➤ Devis de travaux pour l'éclairage public du Chemin du Champ de l'Or, de la route d'Assas et pour le changement d'une crose HS Chemin des Jardins Communaux.

Coût des travaux : 3622 € HT

Voté à l'unanimité

➤ Devis pour la création et pose de lettres « Liberté Égalité Fraternité » sur le fronton de la mairie.

Coût des travaux : 3.500 € HT

Voté à l'unanimité

➤ Devis de l'architecte D'Ardaillon pour la réalisation d'un dossier de permis pour la construction d'un local prévu à côté de la mairie.

Coût : 2.926,42 € HT

Voté à l'unanimité

➤ Honoraires de Maître Margall, avocat, pour conseils et soutien juridiques pour l'année 2012

Coût : 2.604,60 € HT

Votés à l'unanimité

➤ Culture : devis pour des manifestations

Devis : Concert de Jazz par Lulu Swing Quartet : 700€

Devis : lecture par Corinne Blanc : 400€

Votés à l'unanimité

➤ Divers : Le maire présente le rapport d'activité et de contrôle 2010 de Hérault Énergies

CCAS du Jeudi 9 Février 2012

Le Président du CCAS propose d'attribuer une aide de 200€ à une famille traversant une période difficile : pertes d'emploi et de revenu, entraînant des difficultés pour payer les factures d'électricité.

Voté à L'unanimité

État civil

Décès

Nous avons à déplorer le décès de :

Michel VIDAL le 31 Décembre 2011

Nous présentons nos condoléances à la famille et aux amis.

Qu'ils soient assurés de notre plus grande sympathie.

Annonces

Ball Trap

Après accords des maires de Montaud et Guzargues, le président de la société de chasse de St Drézéry a été autorisé à organiser 2 manifestations en 2012 : les dimanches 15 avril et 20 mai de 09H00 à 18H30 sur la commune de Montaud proche du réservoir d'eau.

« La Pizza Grec »

Vous accueille tous les samedis, parking de la marie de Guzargues, de 18h00 à 21h00, Pizzas à emporter.

N° 0621001286

Agenda

☞ ~~Deguz'tons le printemps, avec MegustaGuz~~ : samedi 24 mars 2012, 15H30 maquillage des enfants (bureau des associations), 19h00 repas, 8 € sous chapiteau, inscription obligatoire en mairie
Annulé par manque de participants

☞ **Lecture par Corinne Blanc Faugère, Cie ThéâViDa (FR/BR), les derniers jours de Gilda** salle de la Mairie : vendredi 30 mars 2012, 20h30. **Gratuit**

☞ **Lulu Swing Quartet en concert (saison 2)** à Guzargues au Patio : mercredi 16 mai 2012, 20h30. **Gratuit**

☞ **Fête de Guzargues** : samedi 30 juin.



Mairie

Recensement Militaire

Les Françaises et les Français **nés en 1996** sont tenus de se faire recenser en Mairie à la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans. Se présenter en Mairie muni du livret de famille, de la carte d'identité et d'un justificatif de domicile.

Élections

Présidentielles :

- 1^{er} Tour : Dimanche 22 Avril 2012
- 2^{ème} Tour : Dimanche 6 Mai 2012

Législatives :

- 1^{er} Tour : Dimanche 10 Juin 2012
- 2^{ème} Tour : Dimanche 17 Juin 2012

Débroussaillage et prévention des incendies

La campagne de débroussaillage 2012 est en cours. Il est rappelé que les propriétaires de tous types de construction doivent maintenir en état débroussaillé les terrains, qu'ils soient leur propriété ou non, à raison de 50m autour de leur construction.

Des éléments et méthodes techniques sont disponibles sur le site :

www.herault.pref.gouv.fr/34 (rubrique sécurité) ou www.debroussaillage.com

Le contrôle du débroussaillage sera effectué par les services de l'ONF à compter du 15 Avril 2012.

Élagage

Il est rappelé que les propriétaires des parcelles en bordure de voie publique sont tenus à l'élagage des arbres en bordure de voie : cet élagage prévoit que les végétaux ne doivent pas empiéter sur ou au-dessus du domaine public.

Services proposés par la Communauté de Communes du Grand Pic St Loup

La Communauté de Communes du Grand Pic St Loup a mis en place différents services accessibles à tous les résidents de son territoire :

Permanences juridiques d'avocats

La Communauté de Communes du Grand Pic St Loup, en partenariat avec le Conseil Départemental d'Accès au Droit de l'Hérault, propose des permanences juridiques d'avocats, **gratuites et anonymes**, à destination du public du territoire.

Accès à une information générale sur les droits (droit de la famille, de la consommation, des contrats, du travail...).

Deux permanences par mois sur rendez-vous uniquement :

- St Mathieu de Trévières : le 2^{ème} mercredi du mois le matin à l'hôtel de la Communauté de Communes (25 Allée de l'Espérance).
- St Martin de Londres : le 4^{ème} lundi du mois l'après-midi à la l'antenne de la Communauté de Communes Maison de Pays, Route du Littoral.

Pour prendre rendez-vous : Elodie Zumstein ou Emilie Tempier : 04.67.55.17.00.

Service « Pic Transport+ » (transport de personnes à mobilité réduite)

- Fonctionnement du Service :

Le service de transport fonctionne tous les jours de l'année du lundi au dimanche y compris les jours fériés, de 7 H à 24 H.

Le service de réservation fonctionne :

- par téléphone du lundi au vendredi de 8 H à 19 H au numéro vert dédié gratuit pour les appelants : 0800.007.937. ou au siège 04.67.43.77.04. En dehors de ces plages horaires ou en cas d'urgence appeler ou laisser un message au 06.81.42.38.99. ou au 06.07.57.25.74.
- Tarif en vigueur : 2,50 € l'aller simple et 5,00 € l'aller / retour. En cas de nécessité de recours à un accompagnant, les frais de trajet de ce dernier sont gratuits.

Pour tout renseignement ou information complémentaire, vous pouvez joindre Melle Émilie TEMPIER au 04.67.55.17.00

Mise en place de la téléalarme

Il s'agit d'une volonté forte de la Communauté de Communes de témoigner sa solidarité aux habitants du territoire en facilitant leur vie quotidienne et en améliorant leur cadre de vie. Les éléments du dossier à constituer sont disponibles en mairie. Les frais d'installation sont intégralement pris en charge par la communauté de communes du Grand Pic St Loup. Celle-ci prendra également en charge tout ou partie des frais d'abonnement en fonction des revenus de la personne ou du couple bénéficiaire de la prestation.

Pour plus d'information, veuillez contacter Émilie TEMPIER au 04.67.55.17.00.

Chiens errants

Nous recevons en mairie de nombreuses plaintes de Guzarguais concernant des chiens qui errent dans le village. Nous demandons aux propriétaires de chiens de les garder enfermés ou de les promener en laisse. La société SACPA, fourrière pour les animaux fera régulièrement des passages dans le village et emmènera tous les animaux divagants.

Diffusion des messages par e-mail

Afin de diffuser les dernières informations, avertir des messages d'alertes de la préfecture, mais aussi dans un souci écologique d'économie de papier, nous souhaitons intensifier l'usage d'Internet. Pour cela adressez-nous votre adresse email, à : mairie.guzargues@wanadoo.fr .

Secrétariat de Mairie : congés de Pâques

Le secrétariat sera fermé du 10 au 13 avril inclus.